

7. Exposé des faits relatifs à l'acquisition par la compagnie de tout intérêt dans le chemin de fer de *Credit Valley* et dans celui d'*Ontario* et *Québec*.

8. Énumération des divers objets sur lesquels il doit être fait rapport en vertu de l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, séparément, quant à—

(1) la ligne de chemin de fer comprise dans le contrat avec la compagnie de chemin de fer du *Pacifique* canadien, et

(2) les embranchements et prolongements construits par la compagnie.

9. État des sommes totales dépensées par la compagnie jusqu'au 1er février, 1883, en vertu de son contrat,—

(1) pour travaux de construction exécutés sur la ligne que la compagnie doit bâtir, tel que spécifiée dans son contrat ;

(2) pour matériel roulant pour la ligne du chemin de fer du *Pacifique* canadien, tel que spécifié au dit contrat ;

(3) pour travaux de construction sur les prolongements et les embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat ;

(4) pour matériel roulant pour tous les prolongements et embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat ;

et état des recettes de la compagnie jusqu'à la même date, à compte—

(1) du subside en argent ;

(2) des obligations hypothécaires ;

(3) des boni ;

(4) des ventes de terre ou transactions non-comprises dans les opérations se rapportant aux obligations hypothécaires ;

(5) du nombre d'acres de terre auxquels elle a droit actuellement sur son subside en terre ;

(6) du montant des boni convenus mais non payés.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Paint* propose, secondé par M. *Daly*, qu'il soit nommé un comité spécial pour considérer les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir le commerce interprovincial, accroître les recettes et augmenter le trafic de l'Intercolonial en transportant les produits de l'*Ontario* vers l'est, dans la province de *Québec*, les provinces maritimes et *Terreneuve*, et en prenant du fret de retour ; le dit comité devant se composer de MM. *Paint*, *Mitchell*, *White* (*Cardwell*), *Burpee* (*Saint-Jean*), *Laurier*, *McCallum*, *Desjardins*, *Gunn* et *Richey* ;

Et objection étant faite à la dernière partie de la motion pour le motif qu'avis n'a pas été donné des noms des membres devant former le comité ;

M. l'Orateur décide : "Que l'objection est bien fondée et que l'honorable député ne peut ajouter cette partie de la motion sans avoir le consentement unanime de la Chambre."

Et la motion étant mise aux voix,—qu'il soit nommé un comité spécial pour considérer les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir le commerce interprovincial, accroître les recettes et augmenter le trafic de l'Intercolonial en transportant les produits de l'*Ontario* vers l'est, dans la province de *Québec*, les provinces maritimes et *Terreneuve*, et en prenant du fret de retour ; la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. *McIntyre*, secondé par M. *Yeo*,

*Ordonné*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports, papiers et documents relatifs à l'étude faite en mai et juin derniers d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de *Harmony*, sur le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, et *Elmira East Point*, I.P.-E. ; aussi, un relevé du coût de la dite étude.

M. *Vunasse* propose, secondé par M. *Kilvert*, que l'appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du *Canada*, soit imprimé.